



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 15 juin 2023

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 9 juin 2023

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 43

Nombre de présents participant au vote : 26

Nombre de membres en exercice : 43

Nombre de procurations : 6

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN
Monsieur Thierry FALCONNET
Monsieur Rémi DETANG
Madame Sladana ZIVKOVIC
Madame Françoise TENENBAUM
Monsieur Dominique GRIMPRET
Madame Danielle JUBAN
Monsieur Jean-Claude GIRARD
Monsieur Philippe LEMANCEAU
Madame Marie-Hélène
JUILLARD-RANDRIAN

Madame Christine MARTIN
Monsieur Nicolas BOURNY
Monsieur Hamid EL HASSOUNI
Monsieur Denis HAMEAU
Madame Nuray AKPINAR-
ISTIQUAM
Monsieur Laurent GOBET
Madame Dominique MARTIN-
GENDRE
Madame Karine HUON-SAVINA
Madame Ludmila MONTEIRO

Monsieur Jean-Michel
VERPILLOT
Monsieur Lionel SANCHEZ
Monsieur Gérard HERRMANN
Madame Dominique BEGIN-
CLAUDET
Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur Patrick BAUDEMONT
Madame Monique BAYARD

Membres absents :

Madame Nathalie KOENDERS
Monsieur Jean-François DODET
Monsieur Jean-Patrick MASSON
Madame Claire TOMASELLI
Monsieur Antoine HOAREAU
Madame Céline TONOT
Madame Nadjoua BELHADEF
Madame Océane CHARRET-
GODARD
Monsieur Guillaume RUET
Monsieur Jacques CARRELET
DE LOISY
Monsieur Philippe BELLEVILLE

Monsieur Pierre PRIBETICH pouvoir à Madame Danielle JUBAN
Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène
JUILLARD-RANDRIAN
Madame Brigitte POPARD pouvoir à Monsieur Thierry FALCONNET
Monsieur Nicolas SCHOUTITH pouvoir à Monsieur Laurent GOBET
Monsieur Jean DUBUET pouvoir à Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Didier RELOT pouvoir à Monsieur Lionel SANCHEZ

OBJET : DEPLACEMENTS, MOBILITES ET ESPACE PUBLIC

Chemin de la Charmette - Convention de mise à disposition avec la société "Dijon Métropole Smart Energy" (DMSE) - Avenant n°1 portant réduction de l'emprise foncière

Dans le cadre de l'exercice de ses compétences, Dijon métropole a souhaité mettre en œuvre différentes actions permettant d'allier innovation, santé et développement des énergies renouvelables sur son territoire. A cet effet, Dijon métropole a permis la mise en œuvre d'un projet de station hydrogène.

Par convention en date du 7 janvier 2021, Dijon métropole a mis à disposition de DMSE une partie de la parcelle cadastrée section AB n°144, de l'ordre de 12 000 m², sise chemin de la Charmette à Dijon, pour une durée de 25 ans, afin d'y installer une station de production-distribution d'hydrogène.

Dans le cadre de l'aménagement d'un giratoire au carrefour du chemin de la Charmette et de la RM 903, il convient que Dijon métropole reprenne une partie de l'emprise mise à disposition soit environ 190 m².

DMSE est d'accord sur le principe et a déjà procédé au recul de sa clôture.

Il est proposé de modifier par avenant la convention de mise à disposition établie entre Dijon métropole et la société DMSE le 7 janvier 2021 en réduisant l'assiette foncière de la parcelle AB n°144p de 190 m².

**Le Bureau,
après en avoir délibéré, décide :**

- **de modifier** par voie d'avenant la convention de mise à disposition établie entre Dijon Métropole et la société « Dijon métropole SMART ENERGHY » le 7 janvier 2021, en réduisant l'assiette foncière de la parcelle cadastrée section AB n°144p de 190 m² afin de procéder à l'aménagement d'un giratoire au carrefour du chemin de la Charmette et de la RM 903 ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer au nom de Dijon métropole, tous actes et documents à intervenir en vue de régulariser ce dossier.

SCRUTIN	POUR : 32	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 6 PROCURATION(S)	

Le secrétaire,
Monsieur HOAREAU

Le Président,
Monsieur REBSAMEN